

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3885**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 25 et 27, rue Gallavardin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 février 2013****Décision n° B-2013-3885**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 25 et 27, rue Gallavardin et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 25 et 27, rue Gallavardin à Saint Priest, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat et nécessaire au réaménagement de la place Salengro.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée DI 149 pour une superficie de 218 mètres carrés environ.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu à détacher d'une propriété cadastrée DI 149, représentant une superficie de 218 mètres carrés environ, située 25-27, rue Gallavardin à Saint Priest, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes Habitat et nécessaire au réaménagement de la place Salengro.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O399, le 30 mai 2010 pour la somme de 200 000 €.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2113 - fonction 824 et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2013.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2113 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.**